

Changement de règles à la FIJ

Le judo s'adapte

La Fédération Internationale de Judo vient de rendre publiques les modifications du règlement des compétitions ainsi que celles des règles d'arbitrage pour l'Olympiade 2013-2016. L'ensemble des propositions faites et validées par le Comité Exécutif de la FIJ, sur la base de l'avis de nombreux experts internationaux, fera l'objet d'une phase d'expérimentation, à partir du Grand Chelem de Paris les 9 et 10 février 2013, jusqu'aux Championnats du Monde de Rio (inclus) 26 août au 1 septembre.

En Janvier 2013, avant la première mise en application de cette nouvelle réglementation, La FIJ organisera des séminaires d'arbitrage et d'entraînement sur chaque continent, afin d'expliquer et de clarifier les nouvelles règles.

A l'occasion du récent Grand Chelem de Tokyo, le Président de la FIJ, Marius L. Vizer, a pu réexpliquer la longue procédure qui a abouti à ces changements : « Depuis les Jeux Olympiques de Londres, nous avons engagé une grande réflexion et consultation qui est allée bien au-delà du Comité Directeur de la FIJ. Nous avons tout d'abord analysé l'impact que les changements intervenus depuis 2007, avait eu. Nous avons également analysé, avec un esprit critique, les Jeux de Londres. Puis nous avons réuni un groupe d'experts, parmi lesquels des arbitres, mais aussi, et c'était une première, des coaches et des anciens champions reconnus. Toutes ces personnalités ont travaillé sous la direction des responsables des sports et de l'arbitrage de la FIJ et je dois dire que l'engagement de tous a été total. »

Depuis cet été, et la fin des Jeux de Londres, de très nombreuses réunions ont effectivement eu lieu pour déterminer l'avenir du judo mondial. En quelques années, le judo a profondément évolué. Un circuit mondial a été mis en place, le championnat du monde est désormais un rendez-vous annuel, le classement mondial qui permet de déterminer les qualifications olympiques a été créé...

Sur le plan technique également, plusieurs modifications ont été apportées. Ces modifications ont permis de proposer un judo beaucoup plus spectaculaire et attractif. « Les résultats obtenus ne doivent pas nous empêcher d'analyser ce qui a marché ou ce qui a eu moins de résultats », a précisé M. Vizer, avant d'ajouter : « Londres a été un très grand succès sur le plan de l'organisation et le judo a montré toute son universalité avec les 137 pays participants. Nous avons eu de beaux champions qui sont les ambassadeurs du judo à travers le monde, nous avons eu des visiteurs de marque. Pourtant le stress lié à cette compétition hors normes, a eu tendance à bloquer les judoka qui n'ont, pour certains d'entre eux, pas su se montrer sous leur meilleur jour, alors que nous avons eu des signaux très positifs après les championnats du monde de Tokyo en 2010 et de Paris, l'an passé. »

Le Président Vizer a également précisé plusieurs points importants qui ont été rappelés au cours des débats : « Il est primordial de rappeler que l'ensemble des décisions qui ont été prises, l'ont été à l'unanimité du Comité Directeur et qu'elles feront toutes l'objet de tests. Ainsi, si nous constatons que telle ou telle décision ne va pas dans le sens souhaité, nous réviserons notre position. Il n'y a rien de définitif, tant que nous n'entrons pas dans les qualifications olympiques. C'est le moment ou jamais de faire les changements que nous considérons comme nécessaires. Notre souhait est de préserver l'esprit du judo, la neutralité de l'arbitrage, la transparence des décisions et de tout faire pour promouvoir un beau judo, spectaculaire, où le ippon redevient l'objectif suprême. Le judo est par définition la voie de l'adaptation. Nous pourrions ne rien faire, mais telle n'est pas notre philosophie. Le judo doit continuer à s'adapter tout en respectant ses racines et ses valeurs. »

Vous trouverez dans les pages qui suivent, les modifications apportées à la réglementation des compétitions, ainsi qu'aux règles d'arbitrage. Vous trouverez également les éléments de réflexion qui ont inspiré ces modifications.

Les règles de compétition expliquées Propositions 2013 – 2016

Pesée

La pesée des compétiteurs sera réalisée la veille de la compétition, à 19h00. Des mesures de poids seront réalisées le matin de la compétition, lors du contrôle de judogi, avant le premier combat, afin d'évaluer l'incidence de cette nouvelle règle sur le poids des athlètes pendant la compétition. Si les informations recueillies le nécessitent, l'expérimentation sera prolongée. Une procédure sera mise en place lorsqu'un combattant dépasse une certaine tolérance de poids. Dans sa catégorie (poids à déterminer avec les directeurs sportifs) un contrôle médical peut être réalisé.

Pourquoi ?

Depuis des années, il s'agit d'un sujet important qui a trait avec la santé des athlètes. Telles qu'elles sont organisées aujourd'hui, les pesées obligent les compétiteurs à se lever tôt, voire très tôt, et à mener des régimes parfois drastiques jusqu'à la dernière minute. La mise en place de la pesée la veille, à titre expérimental, permettra de déterminer si cela est bénéfique et si cela permet de protéger les athlètes des blessures liées à des pertes de poids trop contraignantes. L'expérimentation sera suivie par le staff médical de la FIJ qui à tout moment pourra la stopper si les observations ne sont pas positives. Dès le début de l'expérimentation, des "pesées tests" seront effectuées juste avant le début de la compétition lors du contrôle des judogi, afin de déterminer si la prise de poids pendant la nuit, reste cohérente avec les catégories de poids. Les athlètes et les coaches seront également sollicités pour expliquer les changements que cela apporte à leur préparation de la compétition. Cette procédure doit aider à réduire la durée d'une journée de compétition, aussi bien pour les athlètes, les coaches que pour les organisateurs. Elle doit permettre de protéger la santé des athlètes.

Composition des délégations pour les championnats du Monde individuels et les Championnats Continentaux.

9 engagés au total pour les hommes et 9 engagés pour les femmes.

2 au maximum par catégorie pour les hommes et pour les femmes.

Le nombre total par délégation (hommes et femmes) : 18 athlètes

Pour les cadets et les juniors : la composition des délégations est identique

Pourquoi ?

Les fédérations nationales ont la possibilité d'inscrire deux athlètes par catégorie pour les championnats du monde, ainsi que pour les championnats continentaux. Cette procédure s'est révélée positive aussi bien en nombre de participants, qu'en qualité du judo produit. Elle a permis à des fédérations qui ne pouvaient pas présenter des athlètes dans toutes les catégories de malgré tout engager leurs meilleurs athlètes. Afin de donner un maximum de chances à toutes les fédérations nationales, il sera dorénavant toujours possible d'engager un maximum de deux athlètes par catégorie, mais les délégations ne pourront excéder un total de neuf engagés (9 garçons / 9 filles). En réduisant légèrement le nombre de participants, cette mesure permettra de resserrer vers le haut, le niveau des championnats du monde et des championnats continentaux.

Dénomination Coupe du Monde

Appelé: - « Continent » Open of « City ». Ex: European Open of Roma, Asian Open Ulaanbaatar....

Pourquoi ?

Le circuit mondial du judo est composé des Championnats du monde individuels seniors, des World Masters, des Grands Chelems, des Grands Prix et des Coupes du Monde. Tous ces événements donnent droit à des points comptant pour le classement mondial ainsi que pour les qualifications olympiques. Les Coupes du Monde sont des événements organisés par les Unions Continentales. Ainsi, afin de rendre le système cohérent et compréhensible et afin de mettre en avant le travail des Unions continentales, la dénomination de ces événements change à partir de 2013.

Cadets – U 18

3 années cadets (cette proposition peut être modifiée)
Kansetsu Waza autorisés pour les Cadets

Pourquoi?

Afin d'harmoniser les classes d'âge, avec entre autre des événements tels que les Jeux Olympiques de la Jeunesse, trois années ont été prévues pour les cadets. En fonction des analyses qui pourront être faites de ce changement (particulièrement sur l'impact médical), la proposition pourra être modifiée.

Les cadets étant à la veille, pour beaucoup d'entre eux, d'une carrière internationale, il paraît évident de leur permettre de pratiquer les clés de bras, afin de les préparer à l'entrée chez les juniors. En effet, dès leur passage chez les juniors, les athlètes pourront déjà participer aux compétitions seniors. Il leur faut donc être prêts.

Tatami

-10x10m et 4m minimum pour la zone de sécurité pour les Championnats du monde seniors, le Master et les JO. Recommandé pour les Championnats Continentaux.

Pourquoi ?

Afin d'assurer un spectacle et une sécurité maximums pour les plus grandes compétitions mondiales qui ont lieu dans des salles qui permettent cet aménagement. Pour toutes les autres compétitions, une aire de combat de 8x8m permettra à la fois d'assurer le spectacle et la sécurité, tout en permettant aux organisateurs de pouvoir héberger les grandes compétitions internationales du circuit mondial.

4 mètres de sécurité sont nécessaires au regard des nouvelles règles qui stipulent que toute action commencée dans la zone de combat peut se poursuivre à l'extérieur.

Juniors - U 21

3 années Juniors (décalées avec 1 an de plus).

Pourquoi ?

Pour harmoniser les catégories d'âge.

Ranking List

Uniquement un évènement officiel FIJ annuel donnant des points pour la « Ranking List » peut être organisé par pays (hors Championnats du monde, Master ou Championnats Continentaux). La « Ranking List » a été modifiée, voir l'annexe.

Pourquoi ?

Par exemple, si un pays est l'hôte d'un Grand Prix, il ne peut être l'hôte d'un Grand Chelem, ou d'un autre Grand Prix, la même année. Cela ne concerne ni les Championnats du Monde, ni les Masters ou les championnats continentaux.

Le barème des points distribués lors des événements du circuit mondial a été modifiée (voir annexe) afin de marquer une claire différence entre les événements du circuit mondial.

Paiement des délégations

Les pays organisateurs ne peuvent demander de surtaxes aux pays ne pouvant payer les engagements et frais qu'en cash sur place. Ils doivent par contre prévenir à l'avance le pays organisateur et avertir dans les délais du nombre de participants.

Pourquoi ?

Afin de ne pas pénaliser les pays qui n'ont pas les moyens d'effectuer des transferts bancaires.

Système de compétition de la FIJ uniformisé

Quarts de Finales / derniers 8 / repêchage pour tous les évènements de la FIJ (y compris le Master, les GP et les GS)

Pourquoi ?

Tous les événements FIJ du circuit mondial adopteront le système du repêchage à partir des quarts de finales. Cela aura pour conséquence d'avoir sur le podium trois vainqueurs de leur dernier combat (au lieu de un seul, lors de l'élimination directe.

Le seul perdant sera celui de la finale). Mais cela donnera également plus d'intérêt au bloc final des compétitions dont les résultats n'en prendront que plus de valeur. Enfin, cela donnera une deuxième chance en cas de défaite en quart de final, tout en conservant un système de compétition compact dans le temps.

Les règles d'arbitrage expliquées Propositions 2013 – 2016

Arbitres

Un seul arbitre sur le tatami et un arbitre à la table de contrôle vidéo avec communication radio, assisté par un membre de la commission d'arbitrage ou un autre arbitre jugeront les combats. Un système de rotation sera mis en place pour les arbitres. Le Jury de la FIJ interviendra uniquement en cas de nécessité.

Pourquoi?

A la question, y aura-t-il un seul arbitre pour juger un combat? La réponse est très clairement non. Il y aura toujours trois personnes. Seule la distribution des rôles change. Au lieu d'avoir trois arbitres sur le tatami, il y aura un arbitre sur le tatami, un arbitre assis à la table à l'arbitrage vidéo. Il sera assisté par un membre de la commission d'arbitrage ou un autre arbitre dont l'expertise dans l'usage de la vidéo est reconnue. Il y aura donc toujours trois personnes pour juger un combat. Le jury de la FIJ n'interviendra que dans les cas exceptionnels. L'objectif unique de cette approche est d'assurer que le combattant qui a réellement gagné le combat sorte du tatami vainqueur. Pour cela, un arbitrage direct et clair sur le tatami, avec un seul arbitre, assisté d'un arbitre et d'un membre de la commission ou d'un autre arbitre, doit rendre les choses plus fluides. Une rotation sera assurée pour maintenir l'équité entre les combattants et pour assurer la récupération optimale des arbitres. Le corps arbitral sera directement impliqué dans l'assistance vidéo.

Valeurs des techniques

IPPON : donner plus de valeur « ne prendre en compte que les techniques ayant un réel impact au sol sur le dos ».

Pourquoi ?

Par définition, le ippon est une projection effectuée avec force, rapidité, contrôle et sur le dos. Un retour à cette définition sera observée, afin de donner une réelle valeur à l'objectif de tout compétiteur: marquer ippon. Le judo est un sport spectaculaire dès lors que le but est clairement défini.

Chute en "pont"

Toutes les situations avec une chute en « pont » seront considérées comme Ippon.

Pourquoi ?

Les tentatives de chute en pont pour éviter d'être projeté, sont considérées comme des techniques dangereuses pour la santé. A ce titre, toute tentative de chute en pont (de la part de UKE qui subit le mouvement) attribuera ippon à TORI (celui qui a exécuté la technique de projection).

Pénalités

Pendant le combat il pourra y avoir trois Shidos, le quatrième sera pénalisé par Hansokumake (trois avertissements suivis d'une disqualification). Shido n'accorde pas de points à l'adversaire, seuls les points techniques seront affichés sur le tableau.

A l'issue du combat, en cas d'égalité de points, le compétiteur ayant le moins de Shido gagne.

Si le combat continue en golden score (à cause d'une égalité parfaite), le premier à recevoir un Shido perd, ou le premier qui réalise une technique comptabilisée gagne.

Pourquoi ?

Afin d'éviter qu'un nombre de plus en plus grand de compétiteurs ne cherche à gagner par le jeu des pénalités et afin de redonner la prépondérance aux scores obtenus par des techniques de judo, la philosophie des pénalités change totalement. Les pénalités existent toujours et au bout de quatre pénalités, il y a disqualification, comme cela était le cas jusqu'à présent. En revanche, il n'y a plus de parallèle et d'équivalence entre les scores (yuko, waza-ari) et les pénalités. L'avantage est donné au combattant qui attaque et qui marque. Par contre, si rien n'est inscrit (aucun avantage), celui qui aura le moins de pénalités gagne. Une fois de plus, cela donne l'avantage au compétiteur qui aura tenté le plus et qui aura le moins pratiqué un judo négatif.

Seront pénalisés avec shido:

- Rompre la saisie avec 2 mains est interdit.
- La garde croisée doit être suivie par une attaque immédiate. Même règle pour la saisie de la ceinture ou pour une saisie avec les deux mains du même côté.
- Les arbitres doivent strictement pénaliser les combattants qui ne s'engagent pas en Kumi kata rapide ou qui essaient de ne pas être saisis par l'adversaire
- Il est interdit de ceinturer l'adversaire pour projeter (prise de l'ours).

Pourquoi ?

Le travail de saisie du judogi fait partie intégrante d'un combat de judo. Chercher la meilleure saisie pour effectuer des techniques est logique et nécessaire. Il ne l'est pas, en revanche, d'empêcher l'adversaire de saisir s'il n'y a pas de constructions d'attaque immédiatement après. Récemment, il a été constaté que le travail de blocage était devenu prépondérant dans beaucoup de combat, aboutissant à des matchs long et ennuyeux. Les décisions qui ont été prises ont donc pour objectif de corriger cela. Le but n'est pas d'empêcher le travail de prise de garde, mais au contraire de le rendre actif et constructif.

Seront pénalisés avec Hansoku-make :

- Toute attaque ou blocage avec une ou deux mains ou avec les bras en dessous de la ceinture en Tachi Waza

Pourquoi ?

L'objectif du judo, comme cela a été rappelé est simple: marquer ippon. Pour cela, il existe beaucoup de possibilités, qui font du judo un sport spectaculaire mais néanmoins technique. Une plus grande clarté est nécessaire pour le rendre plus compréhensible par les judokas eux-mêmes, pour le rendre plus aisé à arbitrer, mais aussi pour le rendre plus abordable par le public. Les saisies directes aux jambes ont été bannies du judo de compétition depuis quelques années, et les effets s'en sont rapidement fait sentir, avec la disparition de quelques techniques au profit de la réapparition de mouvements spectaculaires qui avaient disparu. La position des

combattants a évolué positivement. L'exception faite aux saisies directes en cas de garde croisée rendait pourtant le jugement parfois compliqué malgré l'intervention de la vidéo. A ce titre, toute saisie en dessous de la ceinture, lors du travail debout, sera désormais sanctionnée par Hansokumake, (disqualification) sans exception.

Osae-Komi, Kansetsu Waza et Shime Waza

- Osae-Komi continuera également en dehors de la zone de combat, à partir du moment où elle a été engagée à l'intérieur de cette zone.

- Osae-Komi : 10 secondes pour Yuko, 15 secondes pour Waza-Ari et 20 secondes pour Ippon.

Kansetsu Waza et Shime Waza réalisés à l'intérieur de la zone de combat et reconnus comme efficace sur l'adversaire seront maintenus, même en cas de sortie de la zone de combat.

Pourquoi ?

Un manque de cohérence existait du fait qu'une action debout pouvait commencer à l'intérieur de l'aire de combat et se terminer à l'extérieur (avec prise en compte du score), mais que cela n'était pas valable pour le travail au sol. Désormais, une immobilisation commencée à l'intérieur pourra se conclure à l'extérieur. Il faudra donc se défaire de l'immobilisation pour obtenir l'arrêt de celle-ci. Une simple sortie de l'aire de combat ne suffira pas. Il en va de même pour les clefs de bras et les étranglements. A partir du moment où ceux-ci seront clairement engagés à l'intérieur de l'aire de combat (bras tendu, étranglement engagé), la conclusion pourra avoir lieu à l'extérieur. Si le bras n'est pas tendu ou s'il n'y a pas encore étranglement, il y aura arrêt de l'arbitre en cas de sortie.

Le temps d'immobilisation est réduit, afin de rendre les combats plus dynamiques. En effet, ce sont les 10 premières secondes d'une immobilisation qui sont les plus importantes. Dans la majeure partie des cas, après 10 ou 15 secondes, il y a peu de sorties et souvent abandon de celui qui est immobilisé.

Le Salut

Lorsque les combattants entrent sur le tatami, ils doivent se diriger ensemble vers l'entrée de la zone de combat et effectuer le salut en même temps dans la zone de combat. Les combattants ne doivent pas se toucher la main AVANT de commencer le combat.

Pourquoi ?

Le judo est un sport dont les valeurs de respect sont connues et reconnues. Il existe en judo un cérémonial qui est accepté de tous et qui fait partie de l'ADN de notre sport. Celui-ci doit être respecté. Il est le symbole de notre code moral et prévient toute dérive. C'est pourquoi, il sera demandé aux combattants de respecter le salut tel qu'il a été défini dès l'invention du judo et de ne pas manifester l'entrée dans un combat par d'autres signes que le salut. En fin de combat, après le salut, les combattants sont autorisés à se serrer la main et à se congratuler avec respect.

Durée de combats

-Aucune limite de temps pour le Golden Score (Hanteï est supprimé).

Pourquoi?

Récemment, il a été constaté que beaucoup trop de combats se terminaient au golden score, avec décision aux drapeaux des arbitres. A l'approche de la décision, certains combattants s'en remettaient même à cette décision pour se départager, alors que l'objectif du judo reste et restera de marquer ippon, ou tout au moins de marquer un avantage qui permette de faire la différence. Afin d'éviter ces cas trop nombreux, la suppression de la décision aux drapeaux (Hanteï) a été actée. Le golden score sera désormais 'ouvert' jusqu'à ce qu'un combattant marque un avantage ou qu'il soit pénalisé, la décision se faisant uniquement sur la valeur technique des judoka.